

Correspondant de scolarité à la maison départementale de l'autonomie (MDA)

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants du 1^{er} degré

Lieu d'exercice : MDA 06 - 27 Boulevard Paul Montel, 06200 Nice

Date de prise de fonction : immédiate

Conditions de nomination : nomination à titre définitif

Conditions de rémunération : indemnité de fonctions particulières de professeur des écoles (sous réserves de détention d'un diplôme professionnel spécialisé (73.90 € brut/mois) et poste ouvrant droit à l'indemnité de mission particulière taux 2 (208.33 euros/mois).

Organisation du temps de travail : Cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires.

Cadre réglementaire : Le correspondant de scolarité à la MDA est placé sous l'autorité hiérarchique de monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes et sous l'autorité fonctionnelle des inspecteurs de circonscription ASH et du directeur de la MDA. Il sera amené à participer aux instances du conseil départemental. Il sera en lien avec les coordonnateurs AESH, le secrétaire CDO etc...

Description des missions : Contribuer à l'application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 dans le cadre de la scolarisation et garantir aux mesures de compensation proposées à la CDAPH

Participer à la gestion administrative des dossiers de demandes de compensation et de PPS en collaboration avec les agents instructeurs sous la responsabilité fonctionnelle de l'équipe de direction de la MDA et du Médecin en charge du pôle enfant.

Coordonner le travail d'instruction avec les différents ERSEH et les différents personnels de la MDA (instructeurs, médecins, acteurs sociaux, acteurs du médico-social...)

Présenter les dossiers des élèves en équipe pluridisciplinaire d'évaluation

Anticiper et apporter un conseil pertinent sur toute situation de scolarisation d'un élève handicapé

Fournir aux inspecteurs de circonscription ASH, en accord avec le MDA, les éléments de pilotage nécessaires à la gestion des ressources mis au service du handicap (AESH, flux et orientation des élèves, matériels adaptés...)

Compétences et qualités requises :

Être porteur des valeurs du service public d'Éducation

Être porteur de l'intérêt de l'élève en situation de handicap

Être titulaire du CAPPEI

Avoir une expérience dans l'enseignement spécialisé (une expérience d'ERSEH serait un atout)

Avoir une connaissance des différents types de handicap mentionnés dans l'article 2 de la loi du 11 février 2005

Connaître les structures de l'enseignement spécialisé, du médico-éducatif et notamment les éléments de fonctionnement

Connaître la carte et le réseau des établissements spécialisés dans les Alpes-Maritimes

Avoir des capacités de communication, des aptitudes au relationnel et une capacité affirmée au travail d'équipe (dans le cadre d'un partenariat pluri catégoriel)

Être en capacité de mener des réunions et de participer à des actions de formation professionnelle initiale ou continuée

Savoir rendre compte de ses actions

Respecter la discrétion professionnelle

Être disponible, réactif, organisé et méthodique

Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste : l'inspecteur de la circonscription ASH

ien-06.ash@ac-nice.fr ou du directeur de la MDA secrétariat : 04 89 04 25 21

Procédure de candidature : candidature à adresser par voie hiérarchique à monsieur l'inspecteur d'académie directeur académique des services de l'Education nationale des Alpes-Maritimes et simultanément à la DIPE (ia06-dipe2@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.